



Informations communales

nº 250 AUTOMNE 2022

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

> comptes-rendus du 13/10/2022

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Infos
- Environnement

VIE DE LA COMMUNE

- > Associations
- ➤ Etat Civil

A NOTER

Don du sang

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Secrétariat ouvert

Lundi et mercredi 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vendredi 8h00-12h00



04 74 84 63 25

mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

LE SERVICE DES EAUX 04 74 86 39 70 accueil 28 rue Français Beaurepaire **ASTREINTE 06 13 77 37 89**

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière atelier municipal

RAMASSAGE DES POUBELLES

les mercredis, 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre

Pour tous problèmes contacter 04/74/84/67/29 pôle de proximité Beaurepaire 28 rue Français

DECHETERIE BEAUREPAIRE

Lundi, mardi, mercredi 8h30-12h / 13h30-18h Jeudi 13h30-18h Vendredi, samedi 8h30-12h / 13h30-18h

Ponnes vacances

Le mot du Maire

Après cet été caniculaire, place à l'automne et à la commémoration du 11 novmebre 1918 date de la signature de l'armistice à Rethondes. Celui-ci met fin aux combats sanglants qui marqueront à jamais cette sombre période, cette journée comptera encore Il 000 morts et la paix ne sera effective qu'en juin 1919 lors de la signature du traité de Versailles.

A ST BARTHELEMY, 20 habitants de notre village comptèrent parmi les 1 400 000 soldats morts lors de la Grand Guerre.

Venez nombreux leur rendre hommage, accompagnés de vos enfants, afin que personne n'oublie jamais leur sacrifice pour la défense de la France.

Quant aux jeunes générations, je vous invite à vous intéresser à notre histoire, avec vos enseignants, en visionnant des documentaires, pour mieux comprendre notre passé et agir pour un avenir de paix.

Gérard BECT

Cérémonie Commémorative du 11 novembre



La Municipalité organise une cérémonie commémorative pour l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La population est invitée à prendre part à cette manifestation.

La formation du cortège aura lieu place de l'Eglise le vendredi 11 novembre à 10h45. Départ du cortège à 11h pour se rendre au monument aux morts où des fleurs seront déposées.

A l'issu de la cérémonie un apéritif sera offert.



CR du CM du 13/10

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL RE-NOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE

M BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux

M BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment scolaire comprenant le remplacement des fenêtres, châssis de l'ensemble du bâtiment, ainsi que des améliorations à apporter en matière d'éclairage et remplacement de mode de chauffage complémentaire notamment et isolation des combles.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être déposé rapidement auprès des instances régionales en complément du financement accordé par le Conseil Départemental dans le cadre du plan école.

M BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant:

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TRAVAUX co financés par le Conseil Départemental plan école	88 519,52€		100%
TRAVAUX isolation hors plan école	7663€		100%
CONSEIL DEPARTEMENTAL tra- vaux plan école		53 111.71€	60%
CONSEIL REGIONAL	Travaux co financès plan école	17 703,91€	20%
CONSEIL REGIONAL	Travaux hors plan école	1 532.60€	20%
FONDS PROPRES	Travaux plan école Travaux hors plan	17 703 91€ 6 130 04€	20% 80%
EMPRUNT		€	0%
TOTAUX plan école TOTAUX hors plan école		88 519.52€ 7 663€	100% 100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux Fin des travaux

Novembre/Décembre 2022 4ieme trimestre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le projet d'aménagement du bâtiment scolaire tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus ADOPTE l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL RE-NOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Il expose aussi la vétusté de certains équipements de la salle qui méritent d'être rénovés

M BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment de la salle polyvalente.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être déposé auprès des instances régionales dès que possible.

M BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant:

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	40 000€	-	100%
CONSEIL DEPERTEMENTAL		14 000€	35%
CONSEIL REGIONAL		18 000	45%
FONDS PROPRES		8 000	20%
EMPRUNT		€	
TOTALX	€	40 000€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux Fin des travaux

1er trimestre 2023 2ieme trimestre 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le projet d'aménagement du bâtiment de la salle polyvalente tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne une subvention

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus ADOPTE l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DECISION MODIFICATIVE TE38





Désignation	Budgeté avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	48 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	66 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	48 000,00 €	9,00 €	18 000,00 €	66 000,00 €
2041582/204 24	48 000,00 €	0,00€	18 000,00 €	66 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgets avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total pénéral des dépenses d'investissement (1)	852 002,68 €	0,00€	18 000,00 €	870 002 68 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 216 002,68 €	0,00 €	0,00 €	1 216 002,68 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00€	0,00 €	825 223,58 €
Yotal général des recettes de fonctionnement (1)	825 223.58 €	0.00 €	0,00 €	825 223,58 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

MANDAT AU CENTRE DE GESTION ISÈRE CONCERNANT CONCLUSION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE COL-LECTIVE

Le Maire expose:

l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances

que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Commune, si les conditions obtenues lui donnent satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 :

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux:

DECIDE:
Article 1^{er}: La Commune de ST BARTHELEMY charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.: Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2023.

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : La Commune pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1et janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

VALIDATION AUGMENTATION TARIFAIRE PARTICIPA-TION TICHODROME ANNEE 2023

M le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Présidente du Tichodrome (Centre de sauvegarde de la faune sauvage en Isère), par lequel celle-ci expose les difficultés financières rencontrées par l'association.

Ces difficultés sont principalement dues à l'augmentation constante du nombre des animaux recueillis, par la fin des dispositifs des contrats aidés et par une baisse significative des dons et adhésions

Le centre sollicite les communes adhérentes à hauteur de 15 centimes d'euro par habitant au lieu de 10 centimes jusqu'à présent, afin de pouvoir faire face et ainsi continuer sa mission de préservation de la faune sauvage.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil Municipal

ACCEPTE cette revalorisation

AUTORISE M BECT à signer la prochaine convention pour l'année 2023.

PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU SPECIALISE DES ELEVES EN DIFFICULTE - RASED

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale circonscription de Bièvre-Valloire en date du 24 Juin 2022, informant les Maires des difficultés de financement du RASED (Réseau spécialisé des Elèves en difficulté) et ses besoins budgétaires pour assurer ses missions.

Les difficultés financières sont toujours présentes, et l'aide des communes semble indispensable pour continuer à intervenir dans les écoles.

M l'Inspecteur rappelle que le RASED est composé d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré ainsi que de psychologues de l'Education Nationale.

Ils interviennent pour prendre en charge, sur le temps scolaire, des groupes d'élèves pour remédier à leurs difficultés pédagogiques :

Effectuer des bilans psychologiques aujourd'hui nécessaires dans le cadre des orientations ou des dossiers auprès de la MDA,

Accompagner les équipes dans les écoles pour proposer des adaptations, conseiller, apporter un point de vue extérieur et expert,

Assister aux réunions en présence des parents, mais aussi recevoir ses derniers à leur demande,

Se mettre en relation avec des professionnels de soins (orthophoniste notamment) pour rendre plus efficace la prise en charge scolaire des élèves.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L 211-8 et L 212-15 du code de l'Education : l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Sur la proposition du RASED, la participation financière de la Commune pourrait être de 1 € par élève que compte l'école soit 86 euros.

Après discussion et délibération la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

DONNE un avis favorable à la participation financière à hauteur de leuro par élève que compte l'école de ST BARTHELEMY,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au virement de la somme de 86 euros correspondante.

CHARGE Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

DEMANDE DE SUBVENTION ELEVE MFR DE ST ANDRE LE GAZ M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de ST ANDRÉ LE GAZ, sollicitant une subvention pour une élève de la commune scolarisée dans cet établissement

Le Conseil après délibération,

DECIDE d'allouer la somme de 45 euros à la MFR de ST ANDRÉ LE GAZ.

DECISION MODIFICATIVE

Tableau détaillé

	Budgete svant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par le DM	161 500,00 €	0,00 €	50 000,00 €	211 500,00 €
21 Immobilisations corporalles	161 500,00 €	0,00 €	50 000,00 €	211 500,00 €
21312/21 29	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000 00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgete event DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédite	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	852 002 58 €	0,00€	50 000,00 €	902 002.68 €
Total general des recettes d'investissement (1)	1 216 002,68 €	0,00 €	0,00 €	1 216 002 68 €
Total ganéral des dépenses de functionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0,00 €	825 223,58 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0.00 €	825 223,58 €

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre





- → Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- → Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS?



l'évolution du cheptel apicole



Améliorer la santé des abeilles



Mobiliser des aides européennes



A NOTER



LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISERE

Centre d'Accueil de Penol 670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL

□ 2 04 74 20 92 24 -

ad38.penol@restosducoeur.org

CAMPAGNE HIVER 2022- 2023

INSCRIPTIONS sur RENDEZ-VOUS

Mardi 8 Novembre de 9 h à 12h00 Mardi 15 Novembre de 13h30 à 16h30 Jeudi 17 Novembre de 9h à 12h00

DISTRIBUTIONS

Tous les mardis du 22 Novembre 2022 au 07 Mars 2023 selon l'heure de passage définie pour chacun à l'inscription.

PIECES ORIGINALES A PRESENTER POUR L'INSCRIPTION :

- CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR
- LIVRET DE FAMILLE
- ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE
- ATTESTATION CSS (ex CMU)
- QUITTANCE DE LOYER OU BAIL
- AVIS D'IMPOSITION = REVENUS TAXE FON-CIERE
- ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SUREN-DETTEMENT
 - JUSTIFICATIFS DES REVENUS

Bulletin de salaire (3 derniers)

Retraites, pensions y compris retraites complémentaires (3 derniers)

Avis de paiement ASSEDIC (3 derniers)

Attestation CAF (actualisée)

Bourse des études supérieures

Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans

Pension alimentaire (décision du tribunal) Pour le RSA : attestation CAF (actualisée)

JUSTIFICATIFS DES CHARGES LOCATIVES

Eau - Electricité - Energies (Gaz - Fuel - Autres)

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation de

ENVIRONNEMENT



Le SICTOM de la Bièvre devient le SMICTOM de la Bièvre, et renforce ces actions pour accompagner les habitants pour la réduction des déchets

Vous avez recemment entendu dans les médias que d'ici 2024, tous les foyers devront être équipés d'une solution pour écarter les déchets alimentaires du circuit de nos ordures ménagers résiduelles.

Cette démarche de prévention est portée par le SMICTOM DE LA BIEVRE qui propose depuis 2001 des composteurs individuels pour les foyers possédants un jardin.

Afin de ne pas oublier les habitants qui ne disposeraient pas d'un coin de verdure, le SMICTOM a proposé, en 2010, aux habitants de se regrouper, pour installer un site de compostage dit collectif ou partagé.

Ces sites sont installés soit au pieds des logements collectifs, soit sur un terrain mis à disposition par la commune. Ils sont suivis par des référents de site formés par le SMICTOM. Ces référents participent au fonctionnement du site, et développent le lien entre les habitants utilisateurs du site.

Les référents sont accompagnés pendant 1 an par un maître composteur, formés aux différentes techniques de compostage et de jardinage, pour que les bons gestes soient acquis, pour la réalisation d'un bon compost!

Il reste encore beaucoup d'usagers sans solution. C'est pourquoi le SMICTOM de la Bièvre renouvelle l'opération d'installation de sites de compostage partagés.

Si vous êtes intéressés par l'installation d'un site de compostage près de chez vous, prenez contact avec Karine RA-VEL au 04.74.53.82.32 ou karinesavel@sictom-bievre.fr



MÉMO TRI TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT!



MÉMO TRI Rappel des autres déchets















BON A SAVOIR

BIEVRE RHONE

CONTACTS INFORMATIONS LOGEMENT

Information aux communes pour renseigner les particuliers - mise à jour juillet 2022

) JE SOUHAITE :

AVOIR UN CONSEIL GRATUIT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT

(conseil technique, information sur les aides financières, travaux les plus pertinents...)

CONNAITRE LES AIDES POUR L'AMÉLIORATION OU L'ADAPTATION DE MON LOGEMENT

(conseil technique, information sur les aides financieres pour les propriétaires occupants ou les bailleurs privés, conditions de ressources, aides de l'ANAH...)

DÉNÉFICIER D'INFORMATIONS OU DE CONSEILS JURIDIQUES À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES (achat de logement, conflit de voisinage

DÉNÉFICIER DE CONSEILS SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

contrat 1

favant le dépôt d'un permis de construire.

13 Siège CC EBER 19, rue du 19 mars 1962 38550 Saint-Maurice l'Exit

nfo énergie @ AGEDEN 04 76 14 00 10

- Siège de la CC EBER à Saint-Maurice-L'Exil
- Pôle de proximité EBER à Beaurepaire
 Dates à confirmer par téléphone auprès du service

SOIIHA

04 76 47 82 45

21 et 41 mercredis du mois de 14 h à 16 h, au siège de la CC EBER à Saint-Maurice-L'Exil (C au siège de la CC EBER a annu mource 2 co...

1° mercredi du mois de 10 h à 12 h, au pôle de proximité EBER à Beaurepaire 29



04 76 53 37 30

1° mercredi du mois de 9 h à 12 h, au siège de la CC EBER à Saint-Maurice-L'Exil "



- Siège de la CC EBER à Saint-Maurice-L'Exil 4 Pôle de proximité EBER à Beaurepaire

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT ¹⁷ Pôle de proximité EBER | 28. rue Français 38270 Beaure paire





2 chemin de Malatrat 38260 Thodure **2** 0985243930





Commerçants de ST BARTHELEMY

MARION COIFFURE



Ça y est après deux semaines de congés votre salon de coiffure est enfin prêt à vous accueillir dans ses nouveaux locaux

situés au 85 route de Grenoble à Saint-Barth.

Je serai présen<u>t</u>e tous les

mardi jeudi vendredi et samedi de 9h à 18h30 non-stop pensez à

prendre votre rendez-vous au 07 82 49 72 16

Je serai ravie de vous accueillir dans un nouveau salon neuf et lumineux avec 3 places de parking qui vous sont réservées juste devant.

Merci à vous tous



FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE



La saison a repris fin le 28 Août avec le 1^{er} tour de coupe de France pour les Seniors1.Petite victoire (1-2) contre l'AS Crossey, une équipe jouant 3 niveaux au-dessous.

Au 2^{ème} tour, victoire 3-2 au stade de Saint Barthélémy contre Rachais (équipe évoluant en régionale3. Fin de l'aventure le samedi 10 septembre pour un déplacement contre l'AS Buers (Villeurbanne). Score final 2-2 (défaite 4-3 aux penalties dans un match engagé et dans lequel on a fait 2 cadeaux à l'adversaire. Ce qui nous coute la victoire et les maillots offerts à tous les vainqueurs du 3^{ème} tour.

Place désormais au championnat avec pour objectifs de se maintenir en D1 et de faire monter les Seniors2 en D4. Toutes les catégories sont représentées dans le club avec 2 ententes avec le club de Brezins en U17 et Féminines à 8.

Si vous avez envie de jouer, n'hésitez pas à vous renseigner au 06 01 75 67 60 (Philibert Alain) ou auprès de Laure ME-TAY, conseillère municipale, trésorière du club et joueuse féminine.

En espérant vous voir nombreux au bord des terrains et lors des différentes manifestations organisées par le club.

A savoir également :

L'arbre de Noël du club qui se déroulera à la salle du Pont Neuf à Viriville le samedi 17 décembre à partir de 17h30. Le traditionnel loto du foot qui aura lieu au gymnase de Viriville le 22 janvier 2023.



VIE DE LA COMMUNE

A.D.M.R. assemblée générale

Le vendredi 30 septembre, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a tenu son assemblée générale à Saint-Barthélemy en présence de Gérard BECT, Maire de Saint-Barthélemy, Yannick NEUDER, député et conseiller régional, Sylvie DEZARNAUD, conseillère régionale et présidente de l'intercommunalité, Yannick PAQUE, Maire de Beaurepaire, entourés des membres et des employées de l'association.

Une présentation du bilan a été évoqué et voté.

Pour rappel, l'ADMR intervient dans cinq communes : Beaurepaire, Saint-Barthélemy, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire

et Saint-Julien-de-l'Herms.

Cette rencontre c'est clôturée par le verre de l'amitié!

Brigitte GUEDENET, adjointe





Corvée nettoyage cimetière

Lors du Conseil Municipal du 30 juin, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont décidé d'effectuer une corvée de nettoyage du cimetière, qui a eu lieu par un temps pluvieux le samedi 8 octobre.



Jean-Claude FRANDON, adjoint



NETTOYAGE DU COMBLE DES ECOLES



En vue de l'isolation des combles du bâtiment de l'école, une corvée de nettoyage va être effectuée le SAMEDI 19 NOVEMBRE à partir de 8h.

Les membres de la municipalité vont effectuer une corvée et un appel aux bonnes volontés est lancé car au fil des années ont été entassés : des bureaux, des livres, du matériel divers...

Tout ce que les participants au nettoyage ne voudront pas garder ira dans une benne à déchets.

Merci de vous inscrire en Mairie au 04/74/84/63/25 ou par mail : mairie.saintbarth@entre-bievreetrhone.fr Jean-Claude FRANDON, adjoint



HORAIRES

Mercredi 16h Samedi 10h

16h – 18h

10h – 12h

Livres, bd, cd, dvd



Tarifs carte

Enfant gratuit jusqu'à 18 ans 5€ à partir de 18 ans Cette carte est commune à tout le réseau

mediatheque.saint-barthelemy@reseau-ecume.fr



ST BARTHELEMY
LA TRUITE DE ST BARTH
dimanche 13 Novembre
Au stade dès 8h

les pêcheurs vous proposent leur traditionnelle

matinée «boudins, saucisses et gueuses»

Venez nombreux . Le meilleurs accueil vous sera réservé.



ORON ET PATRIMOINE Marché de Noël vendredi 2 décembre de 17h à 22 h place de la mairie

Buvette, gaufres, saucisses, frites, vin chaud pour nous réchauffer le cœur, Artisans locaux pour notre plaisir et le plaisir d'offrir.

En cas de mauvais temps, repli à la salle polyvalente



Don du sang 2022/2023

BEAUREPAIRE Salle polyvalente Lundi 23 octobre 16h-19h30

Mardi 3 janvier et lundi 9 janvier 2023 16h-19h30
COUR ET BUIS salle des fêtes
mardi 14 février 2023 16h à 19h30



ST BARTHELEMY SOU DES ECOLES

Dates à retenir:

20 novembre :

BOURSE AUX JOUETS

J.C.W.

15 janvier 2023 : MATINEE DIOTS

2023 : DIOTS

25 février 2023 : SOIREE ANNEE 80



Réservations au 06 66 78 32 92





Centre Communal d'Action Sociale

En cette période de fin d'année qui arrive à grand pas,

le Maire Gérard BECT et les membres du C.C.A.S. ont fait le choix de reconduire la distribution de colis pour les personnes de 65 ans et plus.

Pour cette occasion, merci de remplir et de nous retourner le coupon réponse avant le 14 Novembre dernier délai en Mairie

Brigitte GUEDENET Vice-présidente du C.C.A.S

&	Brigitte GUEDENE1, Vice-presidente du C.C.A
NOM et PRENON	
ADRESSE / n° o	le téléphone
☐ Couple	□ personne seule